

6 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	SOMEBODY ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Charleroi
Préalables	/
Thèmes abordés	<p>Impôts directs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assujettissement à l'impôt des personnes morales • Revenus imposables • Transition vers l'impôt des sociétés • Restructuration des ASBL <p>La fiscalité des collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigeants • Salariés • Bénévoles <p>La TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assujettissement • Opérations imposables • Exemptions • Redevable • Droit à déduction • Formalités <p>Droits d'enregistrement, droits de succession, Taxe compensatoire</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable :</p> <p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> • de maîtriser la fiscalité du secteur non-marchand (fiscalité directe et indirecte) • d'évaluer les différences ou convergences avec les impôts visant les entreprises du secteur marchand <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit
Méthodes d'enseignement	Cours magistral
Bibliographie	La fiscalité des ASBL Editions ANTHEMIS
Faculté ou entité en charge:	CLSM

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de gestion (horaire décalé 2)	FEHC2M	6		